



MAIRIE
LAGARDE PAREOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

.....
L'an DEUX MIL VINGT et le 26 NOVEMBRE à 20 heures 00

Le Conseil MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,.....

Sous la présidence de M LEAUNE Fabrice, Maire.....

Présents : PROPHETE Sophie, PRADINAS Jean-Marc, MERCIER Mireille, Adjoints, GOMEZ Michel, GRAS Martine, LAFONT Daniel, RIOU Franck, SANCHEZ-VIVES Damian,

Absents excusés : LE GENTIL Jean-Claude (procuration Sophie PROPHETE), Delphine SOURET (procuration à Mme MERCIER Mireille)

Secrétaire de Séance : Mme MERCIER

1 / Délibération : Annule et remplace la précédente :

Renouvellement de la Convention entre la commune et le service instructeur de la communauté de communes Aygues Ouveze en Provence.

Monsieur le Maire rappelle au municipal que par délibération du 25 septembre 2014, le conseil communautaire de la communauté de communes a approuvé la modification de ses statuts pour y inclure la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Les communes qui souhaitent adhérer à ce service commun doivent signer la convention dont les termes ont été approuvés par le conseil communautaire

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention au Conseil Municipal et demande à ses membres de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL répond OUI à l'unanimité à l'exposé ci-dessus, après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de LAGARDE PAREOL au service commun d'instruction du droit des sols.

2 / Délibération : Adhésion convention mutuelle communale.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la collectivité peut faire bénéficier par l'intermédiaire de l'Association ACTIOM d'une mutualisation pour une mutuelle communale pour tous les administrés qui souhaitent en bénéficier, sans aucun investissement pour la commune et aucun engagement contractuel pour les élus.

L'objectif de cette association est de proposer des Actions de mutualisation afin de préserver et/ou améliorer le pouvoir d'achat de ses adhérents et donc de nos administrés.

Ce dispositif « Ma commune Ma santé » peut permettre l'acquisition d'une mutuelle santé et de lutter contre le renoncement à une couverture santé convenable.

C'est pourquoi Mr le Maire propose d'y adhérer, et il ajoute que nous mettrons à disposition les informations nécessaires auprès des habitants car une réunion n'est pas envisageable vue les conditions sanitaires actuelles.

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer afin d'adhérer à cette solution en acceptant la convention avec l'Association ACTIOM

LE CONSEIL MUNICIPAL répond OUI à l'unanimité à l'exposé ci-dessus, après avoir délibéré,

Décide d'adhérer à ce nouveau dispositif afin de mener une action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses administrés

Autorise Monsieur le Maire à signer la « Convention de Partenariat Associative ».

3 / Délibération : Participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé des agents de la collectivité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre d'une adhésion à une mutuelle communale, nos agents peuvent aussi en bénéficier et il propose donc de verser une participation aux agents à hauteur de 30 € à partir de la signature de leur contrat.

Monsieur le Maire demande à ses membres de l'autoriser à effectuer cette participation de 30 € et de l'inscrire au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL répond OUI à l'unanimité à l'exposé ci-dessus, après avoir délibéré,

Décide d'accorder une participation aux agents de la collectivité

Autorise Monsieur le Maire à verser le la participation de 30€ par agent et de l'inscrire au budget.